

Epreuve de Synthèse de Textes

***Durée de l'épreuve : 4 heures***

**Coefficient : 4/12**

**Aucun document ni matériel n'est autorisé**

**SUJET**

Vous réalisez une note de synthèse sur la problématique dont les éléments sont fournis par les textes joints.

Vous en dégagerez le thème que vous annoncerez en début de copie.

Votre travail tiendra en 450 mots (tolérance plus ou moins 10%).

Une synthèse doit être concise, objective et ordonnée. Aucune appréciation personnelle n'est tolérée (ce n'est pas une dissertation).

La logique dans l'ordonnement des idées, la qualité de l'expression, le soin dans la présentation et la correction dans l'utilisation de la langue française entrent dans les critères d'évaluation, outre naturellement la capacité à sélectionner les idées essentielles et à les relier entre elles.

Les abréviations sont tolérées (et comptent pour un seul mot) lorsqu'elles figurent dans les documents d'origine ou lorsqu'elles sont d'usage courant (USA, OPEP...). Les noms composés (Etats-Unis) comptent généralement pour un seul mot.

Les textes joints sont au nombre de 13, répartis sur 12 pages (+ 1 page de présentation. A vérifier lors de la remise du sujet).

## **LISTE DES DOCUMENTS**

- p.1.** F. Jacob, JM. Lehu, P.L. Lions, P. Kourilsky (sommités scientifiques françaises) in Le Monde du 10 mars 2004  
« DU NERF : donner un nouvel essor à la recherche française ». (2 pages)
- p.3.** « Le Grand Hiatus » par J.C. Pecker in Le Monde du 20 mars 2004.
- p.4.** Lettres ouvertes des présidents d'Université et du collectif « Sauvons la recherche », adressées au Président de la République in Le Monde, 11 et 25 mars 2004.
- p.5.** « La tentation américaine » par A. Carpentier in Le Monde 20 mars 2004.
- p.6.** « Le conflit sur la recherche... » in le monde 14 mars 2004
- p.7.** « Sauvons la recherche... » par B. Jordan in Le Monde du 10 mars 2004.
- p.8.** « Un cerveau en fuite... » par R. Fischmeister in Le Monde du 10 mars 2004.
- p.9.** Réponse du Président de la République in Le monde 19mars 2004.  
Editorial le Monde 11 mars 2004.
- p.10.** Interview de P. Busquin in Le Monde 19 mars 2004
- p.11.** « La réforme de la recherche... » in Le Monde 20 mars 2004.
- p.12.** Réactions au nouveau gouvernement. in Le Monde et Le Figaro du 3 avril 2004

## CRISE DE LA RECHERCHE ACADÉMIQUE : NE OPPORTUNITÉ ET CHANGEMENT

La recherche scientifique française est en crise, mais elle n'a pas émérité. Dans nombre de secteurs, elle est en pointe dans le monde. Pourtant, elle est en crise. En crise de financement. En crise de reconnaissance. En crise d'identité. Les chercheurs n'acceptent plus la médiocrité de leurs conditions de travail et de moins en moins celle de leurs salaires. Ils n'ont plus les

moyens de participer à armes égales à la compétition internationale. Ils enragent de voir toujours plus de jeunes collègues brillants s'établir à l'étranger. Champions du monde dans plusieurs secteurs, des mathématiques, de la physique, de la chimie, de la biologie, ils ne supportent pas la vindicte de statistiques de tous ordres qui les désignent comme la lanterne rouge de l'Europe. (...) Les chercheurs se révoltent. Ils ont raison - ce qui n'implique pas qu'ils ont raison sur tout. (...) Il faut en profiter pour réformer en profondeur. (...)

D'emblée, il faut (...) tordre le cou à l'idée que, très rapidement, (la recherche) sera largement soutenue par des fonds privés. La recherche fondamentale française, pour beaucoup d'années encore, sera majoritairement soutenue par des fonds publics français et non par un afflux massif de fonds privés ou européens. Le salut ne peut venir que de nous-mêmes et d'une réorganisation intelligente de notre système. (...)

### SORTIR DE LA CRISE PAR LE HAUT

(...) 1. L'architecture du dispositif de recherche publique est bancal pour trois raisons majeures :

- La centralisation du système est excessive et prive de réactivité les initiatives locales ;

- Les universités n'ont pas la possibilité de jouer un rôle suffisant dans le tissu local et régional de recherche ;

- Il existe une confusion généralisée des rôles entre les opérateurs et les agences de moyens, confusion inhérente aux grands organismes de recherches, auxquels ces rôles ont été dévolus. (...)

En dépit d'énormes efforts, toutes les universités françaises n'ont pas encore absorbé le choc de la massification de l'enseignement supérieur. (...) Trop souvent, les conditions de travail des enseignants, surchargés non seulement de cours, mais de tâches ancillaires de tous ordres, sont pénibles et dissuasives vis-à-vis des jeunes qui voudraient entrer dans la carrière scientifique. De plus, les universités sont doublement affaiblies par les grandes écoles - autorisées, elles, à sélectionner à l'entrée - qui prélevent une partie des meilleurs cerveaux étudiants, et les grands organismes de recherche qui contrôlent de façon centralisée la majeure partie des moyens de recherche.

financement dotés pour avoir une réelle liberté de manœuvre, les organismes centraux et les acteurs locaux (universités, régions, etc.) sont sommés de se coordonner pour réunir les moyens nécessaires, avec une perte de réactivité notable. Pour compenser les dysfonctionnements de plus en plus perceptibles et fréquents, la puissance publique rajoute toujours plus de couches de coordination centralisées (nouvelles agences, programmes nationaux, instituts sans murs, fondations nationales, plan cancer, etc.). Les grands organismes pourraient y perdre leur âme. Quant au ministère de la recherche, il risque

de s'épuiser à inciter, convaincre, coordonner, impulser - le tout sans une continuité suffisante (...). Il est indispensable de remettre d'équerre l'ensemble du dispositif (...)

2. Le système de l'emploi scientifique est caduc pour trois raisons majeures intimement liées :

▷ Les salaires des chercheurs sont très insuffisants (...)

▷ La rigidité du système est excessive, et cela résulte en partie, mais en partie seulement, de la fonctionnarisation du monde des chercheurs ;

▷ Les systèmes d'évaluation sont à revoir :

- trop de promotions à l'ancienneté, pas assez de promotions au mérite (d'où une reconnaissance beaucoup trop tardive des jeunes talents, ce qui étouffe les individus et asphyxie l'ensemble du système) ;

- trop de conflits d'intérêt non déclarés et, par conséquent, occultés ;

- trop de mécanismes électifs qui, dans l'évaluation par les pairs, n'offrent pas de garantie d'optimisation des compétences et introduisent à l'inverse une certaine forme de consanguinité, tout en donnant un poids important (excessif ?) aux syndicats dont certains sont devenus trop corporatistes ;

- pas assez d'évaluation internationale.

En résumé, le milieu des chercheurs est devenu un monde d'individus trop souvent sous-payés, pas toujours correctement évalués, où l'on est promu tard, même lorsqu'on est brillant tôt, et où le suivi des carrières - en raison de l'excessive centralisation - est très insuffisant. (...) On peut craindre que, globalement, le système en arrive à dissuader l'excellence pour pérenniser le nivellement par la moyenne.

Il faut ici éviter deux écueils :

▷ Le premier est de confondre la politique de l'emploi scientifique avec la politique de l'emploi tout court, c'est-à-dire la lutte contre le chômage. Créer des milliers de postes mal payés pour la recherche n'offre aucune garantie de recruter les meilleurs ;

▷ Le second est de charger le fonctionnariat des chercheurs de tous les maux et de promouvoir à l'inverse un dispositif principalement construit sur de l'emploi à court terme (contrats à durée déterminée), dont les excès sont aujourd'hui analysés de façon très critique en Grande-Bretagne. (...)

## ACADÉMIQUE FRANÇAISE

Puisque l'on va remettre directement ou indirectement en cause le fonctionnement et le statut d'institutions publiques comme le CNRS ou l'Inserm, l'INRA, l'IRD, le Cirad et d'autres, ainsi que celui des universités, il convient d'emblée de souligner que, sans elles, il n'y aurait pas de recherche, ou presque, en France (...)

### 1 - LES PÔLES D'EXCELLENCE

#### 1. Tendre vers l'excellence

(...) Tendre vers l'excellence repose sur le processus dynamique par lequel les meilleurs projets et résultats scientifiques, de même que les meilleurs chercheurs, sont sans cesse reconnus. Cette vision élitaire est indispensable et incontournable. Tout comme la notion de « mérite » pour les promotions, celle d'excellence irrite une fraction de la population des scientifiques - surtout lorsqu'elle touche à leurs intérêts catégoriels et personnels. Il faut ici rappeler deux points essentiels. Le premier est que, en choisissant la voie de la recherche, les chercheurs sont tous conscients d'entrer dans un système dont les règles du jeu sont particulières. Notamment, la grande liberté laissée aux chercheurs a pour contrepartie inaliénable une évaluation rigoureuse. Le second est que la gestion de l'excellence, qui implique des choix et engendre des laissés-pour-compte, requiert des modalités particulières (par exemple la mobilité) qui, à ce jour, ne sont que maigrement prises en compte dans les systèmes sociaux de la recherche et de l'enseignement (...)

Tout milité pour confirmer l'évidence, à savoir que la pensée scientifique bouillonne mieux dans des lieux définis où la mise en commun des ressources techniques et les capacités d'échanges intra- et transdisciplinaires sont facilitées par la proximité.

Une grande faiblesse du système français est que ces lieux sont à la fois trop peu nombreux, trop peu organisés et largement coupés de l'enseignement et des universités. Ils sont dotés de systèmes de gouvernance inopérants, parce que fondés sur des autorités multiples et excessivement centralisées, et souvent paralysés par des conseils et comités de toutes sortes. (...)

### 2. Des pôles d'excellence, adaptés aux structures françaises, de type campus

S'il est indispensable de conserver les acquis - très importants - du système français, s'il est absurde de vouloir calquer ce dernier sur un autre système, anglo-saxon par exemple, il n'est pas non plus nécessaire de réinventer la roue. Un regard sur les dispositifs performants à l'étranger confirme ce que la logique impose : ce qu'il faut développer, ce sont des campus de recherche, souvent, mais pas exclusivement, centrés si possible sur les universités, mais aussi les grandes écoles, à la manière des campus universitaires qui existent dans de nombreux pays. Ce mouvement s'inscrit, bien évidemment, dans une

démarche de décentralisation, y compris de décentralisation d'emplois (recrutement local plutôt que national). (...)

Telle est donc la brique fondamentale qui doit servir à recomposer le dispositif de recherche français : le campus de recherche, doté d'une véritable autonomie. Il dispose donc de moyens financiers et humains qui lui ont été clairement délégués par l'université, par les organismes de recherche et tout autre acteur national (ministères) ou régional. Cette délégation est permise par un système de gouvernance clair, où les pouvoirs sont effectivement exercés. Dès lors, le campus peut définir une stratégie, faire des propositions, recueillir des financements de façon compétitive, voir son activité évaluée de façon précise et efficace, être sanctionné - positivement en cas de succès, négativement en cas d'échec (...).

### 3. Des pôles d'excellence bien financés

(...) Il faut prendre la mesure du sous-financement actuel de secteurs entiers de la recherche française, tant en équipement qu'en fonctionnement. Il faudra donc augmenter fortement, bien que de façon différenciée selon les secteurs, les crédits

d'équipement et de fonctionnement

### 4. Quelques caractéristiques importantes des campus de recherche (...)

a) Un lieu de formulation de projets émanant de la base

(...) Les campus doivent être de lieux où sont formulés plus abondamment et plus librement des projets émanant de la base, et notamment de jeunes chercheurs et de jeunes équipes de chercheurs.

b) La gestion des ressources humaines (...)

c) La valorisation de la recherche

Un campus est aussi le lieu où peut se développer une activité de valorisation de la recherche (pri des brevets, négociation de contrats industriels, création d'entreprises). Il ne faut pas sous-estimer le fait que cette activité de valorisation est hautement compétitive et requiert un professionnalisme élevé (...).

d) L'explication et le dialogue avec le public

Un campus est aussi le lieu naturel de dialogue avec le public, d'explication de la recherche, etc., avec un impact toujours sur la mobilisation du mécénat en soutien des activités du campus.

e) La gestion des finances et l'administration

Les campus constituent un instrument de décentralisation administrative (...). Ils offrent une capacité de négociation des achats - peut-être plus avant un système de marchés publics qui reste inadapté à la recherche, et s'avère consommateur de temps et d'argent et trop

(...) Il pourrait donc y avoir de l'ordre d'une cinquantaine ou d'une centaine de campus sur le territoire national, toutes disciplines confondues. (...)

**5. La recombinaison du dispositif national : une redéfinition rationnelle des rôles**

La délégation de ressources et d'autorité aux campus de recherche a évidemment pour conséquence de modifier le rôle des organismes de recherche et a un impact sur la recherche au sein des universités.

- Par hypothèse, un campus de

recherche possède une personnalité juridique. Par exemple, il est doté d'un conseil d'administration où siègent l'université, le CNRS, la région, etc., la direction étant assurée par un directeur général nommé par le conseil d'administration. Imaginons un campus calqué sur un IFR [institut fédératif de recherche] existant. La différence capitale est que le CNRS, l'Inserm, etc. ont alloué au campus les ressources précédemment allouées, y compris les personnels, et ne les gèrent plus. C'est évidemment par cette disposition que le campus acquiert son autonomie. A contrario, les grands organismes, comme l'université, deviennent des agences de moyens qui allouent des ressources en fonction de projets élaborés par le campus et dans ses laboratoires, et de résultats qui peuvent être évalués de façon correcte (...)

- Les grands organismes de recherche nationaux, contrairement aux universités, qui n'ont pas ce rôle, (...) ont mission de mettre en œuvre de grands programmes nationaux en rassemblant les compétences disponibles dans divers campus. Mais, à terme, ils n'ont plus mission d'être des opérateurs directs de la recherche.

- Le ministère de la recherche, quant à lui, trace les grands objec-

tifs nationaux et distribue les grandes enveloppes aux agences de moyens que sont les organismes nationaux. (...) Ainsi allégé, le ministère de la recherche pourrait reprendre, comme le souhaitent de nombreux scientifiques, la place qu'occupait l'ancienne DGRST, et être transformé en un organe influent et réactif, placé auprès du premier ministre.

**6. L'intégration dans le dispositif européen**

Ce dispositif offre une bien meilleure compatibilité avec le développement de l'espace européen de la recherche que le système actuel. (...)

Le système de l'emploi scientifique en France est devenu caduc. Il a, comme l'ont fait les grands organismes de recherche, joué son rôle de façon très efficace pendant plusieurs décennies. Mais le monde a changé et il est devenu obsolète (...)

Réformer le système de l'emploi scientifique est une œuvre de longue haleine. Les chercheurs, les partenaires sociaux et la puissance publique devront faire preuve de réalisme sur de nombreux points. A l'évidence, il ne sera pas possible d'augmenter significativement les salaires sans

maintenir constant, voire diminuer, transitoirement, le nombre des chercheurs. La question est délicate, mais ne peut être éludée : voulons-nous un système diffus constitué d'une pléiade de chercheurs mal payés, ou un dispositif plus concentré, forcément plus élitiste, dans lequel les chercheurs sont mieux payés et plus performants ? (...)

**1. Augmenter les salaires**

Qu'il s'agisse des bourses des doctorants, des contrats à durée déterminée, des postes stables quelle que soit leur nature, les salaires du monde académique français sont trop faibles. A bac + 15, trop de chercheurs ne touchent que 2 000 euros par mois ou à peine plus. (...)

**2. Augmenter particulièrement les salaires des meilleurs chercheurs**

Si, dans leur ensemble, les salaires sont trop bas, c'est bien le salaire des chercheurs les plus reconnus qu'il faut pouvoir augmenter le plus. Cela implique de déplaçonner certaines échelles et d'ouvrir des possibilités de véritables négociations avec les individus que l'on souhaite attirer (...)

Quelle que hétérodoxe que cela puisse paraître à certains, il est aujourd'hui indispensable d'introduire deux changements profonds :

- le premier consiste à accroître fortement la part des augmentations de salaire au mérite, ce qui implique sans doute de diminuer la part des augmentations effectuées de façon automatique, à l'ancienneté. Cette part atteint jusqu'à 80 % des sommes disponibles pour l'ensemble des promotions (...);

- le second consiste à introduire une part de rémunération variable liée à l'exercice de certaines fonctions. (...)

**3. Modifier les systèmes d'évaluation scientifique**

Une réflexion doit être engagée sur l'évolution souhaitable des systèmes d'évaluation scientifique en France. Ici encore, le fait qu'ils aient bien fonctionné et rendu d'immenses services ne dispense pas d'une réflexion sur leur nécessaire amélioration. Ainsi :

- beaucoup de réflexions ont eu lieu, de par le monde, sur les vertus et les limites du jugement par les pairs, qui n'est pas exempt d'erreurs (...);

- cela est d'autant plus important que les champs scientifiques évoluent, se différencient ou se rapprochent. Il n'y a aucune raison que les systèmes d'évaluation soient identiques dans toutes les disciplines (...);

**emplois stables et contrats à durée déterminée**

Les chercheurs, comme d'autres, ont droit à un traitement social convenable, qui honore leur contribution à la vie nationale. La stabilité de l'emploi en fait partie, et il n'y a aucune raison de déstabiliser la profession à un point tel que, sauf faute grave, un chercheur moins performant soit licencié de son poste à 50 ou 60 ans au motif qu'il est moins performant.

Dans la plupart des pays, même les plus libéraux, la stabilité de l'emploi est acquise à partir d'un certain stade, mais la baisse de la performance est sanctionnée par la diminution, parfois radicale, des moyens de recherche. (...)

Un certain consensus existe autour du fait qu'un emploi scientifique stable doit être normalement attribué lorsqu'un individu a fait ses preuves d'une façon quasi irréfutable et qui rende sa probabilité de succès dans un système compétitif visant à l'excellence, suffisamment élevée. Ce stade varie selon les individus et selon les disciplines : alors que certains pourront attendre la quarantaine pour obtenir un poste stable, il serait absurde de ne pas l'offrir plus tôt à un mathématicien qui se voit décerner la médaille Fields à 30 ans ! (...)

La mesure d'accompagnement indispensable, à défaut de quoi tout l'appareil scientifique s'écroule, est de garantir un nombre suffisant de bourses de longue durée et d'un montant suffisant pour les doctorants (trois ans) et les post-post-doctorants (qui reviennent d'un stage de deux ou trois ans à l'étranger). (...)

Faillir à ces mesures, en réduire l'ampleur par suite de contraintes budgétaires - alors qu'on ne touche pas aux postes « stables » - constituerait une erreur fatale, qui équi-

vaut à tarir le robinet d'entrée des jeunes dans la recherche et à trahir ceux qui s'y seraient déjà engagés. (...)

**III - ADAPTER L'EMPLOI SCIENTIFIQUE AUX PÔLES D'EXCELLENCE ET AUX CAMPUS DE RECHERCHE**

(...) Cette dévolution de l'emploi scientifique aux campus de recherche suppose des systèmes d'évaluation locaux particulièrement sérieux et fiables. Ainsi, à terme, les organismes nationaux ne seraient plus en charge des recrutements, même s'ils restent ceux qui allouent les ressources, possiblement les postes - avec la capacité, en cas d'évaluation défavorable, d'en diminuer le montant et le nombre.

1. Le statut de fonctionnaire est propice, plutôt que défavorable, à la création des campus de recherche (...)

2. Les campus de recherche pourront recruter sur des postes attribués par les agences de moyens (...)

3. Les politiques salariales pourront varier selon les campus de recherche

Les campus de recherche seront placés, de facto, dans une situation de compétition pour recruter et pour garder les meilleurs éléments, ce qui est déjà le cas à l'heure actuelle. (...)

**QUATRE MESURES IMMÉDIATES**

**CONSERVER LES RESSOURCES DES PÔLES D'EXCELLENCE EXISTANTS**

Il est indispensable aujourd'hui non seulement de sauver, mais de renforcer ce qui marche. Cela impose de faire des choix, précis et efficaces, centrés sur l'excellence. (...) L'exercice est à la fois simple et compliqué. Simple parce que ce pôle d'excellence sont en fait bien identifiés (...). La complication est double. Outre le fait que l'opération créera des mécontentements et de la contestation chez ceux qui n'en bénéficieront pas, la notion même de pôle d'excellence est si peu développée en France qu'il faudra tracer les périmètres avec discernement. (...)

**RECOURIR À LA CRÉATION DE QUELQUES CAMPUS « TYPES »**

Il n'est pas question de convertir du jour au lendemain la France entière en un champ de campus de recherche, au risque d'engendrer un désordre inutile. Il faut en revanche engager une démarche « expérimentale » progressive qui permette d'identifier les problèmes et de les résoudre. (...)

**ENGAGER UNE RÉFLEXION NATIONALE SUR LA RÉFORME DE LA RECHERCHE FRANÇAISE ET SUR L'EMPLOI SCIENTIFIQUE**

**DÉBOUCHER SUR UNE LOI DE PROGRAMMATION ET NON SUR UNE LOI D'ORIENTATION**

Ni les objectifs affichés en matière de recherche par le président de la République en cohérence avec le 3 % du PIB souhaité par l'Union européenne ni les impératifs techniques d'une nécessaire évolution du système de recherche ne peuvent se satisfaire d'une simple loi d'orientation. Les à-coups produits par une politique en dents de scie ont des effets infiniment plus délétères que l'ampleur des variations qui les produisent. Enfin, les chercheurs ont besoin d'une vision de long terme qui leur redonne confiance, et qui leur fournisse l'assurance que l'échelle budgétaire ne sera pas tirée alors que les réformes sont en cours. (...)

# Le grand hiatus par Jean-Claude Pecker

**P**

**ROTESTATION** massive des jeunes chercheurs contre le sort qui leur est fait, action des plus anciens qui tentent

d'analyser les causes profondes de la crise et de proposer des remèdes : cela est bien. J'approuve l'esprit du collectif Sauvons la recherche, dont j'ai signé l'appel, et je partage la plupart des conclusions de mes collègues Jacob, Kourilsky, Lehn et Lions, partiellement publiées dans *Le Monde*.

Il y a cependant un point sur lequel il me semble que l'on n'a pas assez insisté : les différences entre les motivations et les moyens de la recherche fondamentale, d'une part, et, d'autre part, de la recherche appliquée à des problèmes précis, dont la solution peut apparaître comme une urgence, notamment dans les domaines de la recherche médicale.

En France, les industries (je devrais dire les industriels, les administrateurs, les dirigeants politiques) ont vis-à-vis de la recherche fondamentale une attitude ambiguë. Elles affirment vouloir soutenir

le fait sans doute en confondant la recherche fondamentale et les applications qu'il perçoit vers le confort ou la santé. Le grand public ignore ce qu'est véritablement le quotidien du métier de chercheur. Il ignore qu'une recherche fondamentale n'est pas pilotée par l'aval d'une application rentable pour l'économie du pays, mais par l'amont d'une recherche antérieure qui a posé une question nouvelle. La recherche fondamentale peut avoir de telles applications, bien entendu. Peut-être demain ; peut-être dans trente ans, peut-être dans deux siècles.

Il est de fait - est-ce encore là une spécificité française ? - que le monde de l'industrie, celui de l'administration, celui de la politique semblent à cet égard aussi ignorants que le grand public, aussi peu conscients des conséquences à longue échéance d'une politique à courte vue de la recherche, cadrée dans son petit budget, avec des objectifs étroits de rentabilité, de performances, de résultats, que sais-je ?

J'en viens à ce que je crois la cause essentielle de cet état de fait. Et mon opinion s'est trouvée maintes fois renforcée de l'étonnement de

deviennent enseignants, chercheurs, ingénieurs de base... Les taupins ou les khâgneux vont entrer à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole normale supérieure, à l'Ecole nationale d'administration, après au minimum deux ans de travail intense. Ceux-là deviendront administrateurs, patrons d'industrie. Peu

**JEAN-CLAUDE PECKER,** astrophysicien, est professeur honoraire au Collège de France.

feront de la recherche de laboratoire avant d'être professeur d'université. Sait-on qu'en physique ou en chimie une proportion importante de Prix Nobel français ne sont pas passés par une « taupe » ?

Entre 18 et 22 ans : c'est à ce moment-là pourtant que, partout sauf en France, s'amorcent les amitiés durables, confiantes, les relations solides, préliminaires à des contacts ultérieurs fructueux entre administrateurs, chercheurs, ingénieurs de grande responsabilité. Ce melting-pot existe partout. On s'est connu sur les bancs de la faculté, sur le campus ; on se retrouvera ensuite dans les débats qui doivent assurer une meilleure compréhension réciproque des chercheurs et de ceux qui se préoccupent en priorité de l'économie et des applications.

Si je devais suggérer une réforme (en plus, voire en amont de celles suggérées par les auteurs de « Du NERF+ »), ce serait la suppression des classes préparatoires aux grandes écoles, ferment de stérilité et d'incompréhension. On pourrait garder les grandes écoles, à condition qu'elles soient ouvertes aux contacts avec l'extérieur, notamment avec la recherche en train de se faire ; ce sont d'excellentes formations, sans aucun doute, complémentaires de la formation universitaire (et non rivales). Mais on se préparerait plus tard à y entrer, par des voies différentes, et à l'âge adulte.

Cette réforme, je l'ai réclamée en mai 1968, en 1982, et en d'autres occasions. Je la réclame encore. Il n'est jamais trop tard pour s'y atteler. Et l'on peut faire plusieurs fois le tour de Jéricho. « A la septième fois, les murailles tombèrent. »

## Si je devais suggérer une réforme, ce serait la suppression des classes préparatoires aux grandes écoles

la recherche fondamentale, mais elles ne le font que lorsqu'elle leur paraît prometteuse de résultats rapides, voire immédiats, et rentables, de résultats qui vont aider non pas tant la recherche elle-même que ces industries. Les fondations privées ont un rôle minime en France et, l'Institut Pasteur mis à part, financent peu la recherche fondamentale. Lorsque des dirigeants politiques posent des questions aux scientifiques, à l'Académie des sciences par exemple, ce sont des questions ciblées, et ciblées vers des intérêts le plus souvent privés.

Autre aspect : le « grand public », qui soutient, dit-on, à plus de 80 % les revendications des chercheurs

mes collègues japonais ou américains devant notre système d'enseignement supérieur.

Regardons l'évolution des jeunes gens qui viennent juste de passer un baccalauréat littéraire ou scientifique. Les meilleurs d'entre eux entrent dans une classe préparatoire aux grandes écoles - les « khâgnes » ou les « taupes » de nos grands lycées. De ce jour, cette « élite » reste, en vase bien clos, séparée de ceux, moins chanceux, ou différemment motivés, qui ont suivi la filière universitaire, DEUG, licence, maîtrise. Les deux groupes vont évoluer séparément sans se connaître, sans influence ni « fertilisation » réciproque. Les universitaires

# Enseignement supérieur ET recherche

# M

ONSIEUR le président de la République,

Vous avez récemment rappelé toute l'importance que vous accordez à la recherche dans notre pays et nous nous réjouissons des engagements que vous prenez.

Nous souhaitons souligner le fait que l'essentiel de la recherche publique en France s'effectue dans et par les universités, où les deux missions de recherche et d'enseignement supérieur sont très étroitement et inséparablement liées. Les universités et les autres établissements publics scientifiques, culturels et professionnels (EPSCP) engagé dans la recherche un formidable potentiel humain, riche notamment de 60 000 doctorants.

**LETTRE OUVERTE** à Jacques Chirac signée par 92 des 101 présidents d'université et directeurs d'établissement membres de la Conférence des présidents d'université (CPU).

Le partenariat entre les universités et les organismes de recherche s'établit dans les unités mixtes de recherche qui associent chercheurs et enseignants-chercheurs ; ces laboratoires sont très majoritairement localisés dans les universités.

C'est pourquoi les universités prendront dans les débats qui s'organisent sur le territoire national la place essentielle qui leur revient. Ces débats mèneront à la loi que vous avez décidé de soumettre au Parlement et qui, selon nous, ne peut être qu'une loi d'orientation et de programmation concernant l'enseignement supérieur aussi bien que la recherche. Cette loi permettra de refonder notre système français afin de mieux répondre aux enjeux majeurs de notre pays.

Par ailleurs, le regroupement au sein d'un même ministère de plein exercice de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie serait le signe pour notre communauté d'une réelle vision prospective qui réaffirmerait le caractère indissociable de la formation supérieure et du travail scientifique.

Dans tous les grands pays qui font le pari de la connaissance comme facteur du développement social, culturel et économique, les universités occupent une place centrale. Nous ne comprendrions donc pas que, dans le cadre du développement de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, il n'en soit pas de même

## « Monsieur le Président, nous vous prions de donner une impulsion »

VOICI les principaux extraits de la lettre adressée à Jacques Chirac, mardi 9 mars au soir, par le collectif Sauvons la recherche.

« Monsieur le Président, deux mille responsables de laboratoires et chefs d'équipes de recherche, réunis ce 9 mars 2004 à l'Hôtel de Ville de Paris, viennent collectivement de demander à leurs directeurs d'organismes et d'établissements d'accepter leur démission de toutes leurs responsabilités administratives. Ces scientifiques, conscients de la gravité de leur décision, s'y sont sentis acculés du fait de l'absence de réponse satisfaisante du gouvernement à des demandes reflétant leur angoisse. Après des années de restrictions budgétaires, de sous-équipement croissant et de suppression de postes d'ingénieurs, administratifs et techniciens dans les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, la décision a été prise en 2004 de transformer 550 emplois stables dans les organismes de recherche en contrats à durée déterminée, mal rémunérés et sans projet crédible de carrière, et de tarir le recrutement dans l'enseignement supérieur. C'est ainsi la riches-

se humaine, ressource suprême de tout rebond et de toute politique ambitieuse pour notre pays, qui se trouve sacrifiée. Sans jeunes talents et passionnés trouvant des raisons de s'engager dans nos métiers, rien ne sera possible dans l'avenir, qu'on ne construira pas en puisant dans les recettes incertaines de l'intermittence et de la précarité généralisées, mal pensées et incompatibles avec notre tradition. C'est la raison pour laquelle les chercheurs responsables réunis ce jour vous prient, monsieur le Président, de donner l'impulsion nécessaire pour que, dès 2004, le gouvernement rétablisse les emplois supprimés et redonne ainsi à nos jeunes et à leurs aînés des raisons de croire dans votre intention de faire de la recherche une priorité de votre quinquennat, une pièce maîtresse de votre projet pour la France. » Dans ces conditions, c'est avec détermination et ambition que la communauté scientifique s'attellera avec les autorités concernées au déroulement des assises nationales de la recherche, prélude à la loi d'orientation et de programmation pluriannuelle de la recherche et de l'innovation que vous vous êtes engagé à faire adopter. (...)

# La tentation américaine

par Alain Carpentier



Une crise que traverse la recherche semble en voie d'apaisement. A l'initiative du président et du vice-président de l'Académie des sciences, un comité a été créé pour engager une vaste réflexion sur l'organisation de la recherche en France. Des voix autorisées se sont exprimées pour y contribuer. Souvent, en période de crise, on cherche ailleurs des modèles. En la circonstance, ce sont les Etats-Unis, présentés avec insistance comme l'Eldorado de la recherche internationale, le refuge et l'espoir de nos jeunes chercheurs. Ceux-ci méritent une information plus nuancée.

Je connais bien les Etats-Unis. J'y ai passé un bon dixième de ma vie professionnelle, et mes fonctions actuelles m'y retiennent une semaine par mois. On dit que ce pays accueille nos chercheurs à bras ouverts, leur offre des moyens illimités et des salaires 5 à 10 fois supérieurs aux nôtres. La vérité est un peu différente. Je prendrai l'exemple de la recherche médicale, que je connais le mieux. Pour aller aux Etats-Unis, un chercheur doit d'abord trouver une bourse dans son pays d'origine. Elle est rarement suffisante, il lui faut la compléter par des prêts ou l'aide de sa famille. Après un ou deux ans, il peut améliorer sa situation à condition de trouver lui-même son financement. Il soumet alors aux nombreux organismes publics ou privés dispensateurs de « grants » un projet de recherche et un budget comprenant son propre salaire et ses frais de recherche. Ces bourses sont généreuses, mais aléatoires et temporaires. Il faut les renouveler tous les ans et l'allocation n'est reconduite que si des publications de haut niveau ont été faites, car « *publish or perish* » reste le credo de la recherche américaine.

Après l'enthousiasme initial, d'autres réalités s'ouvrent. La vie est très coûteuse aux Etats-Unis : logement, frais médicaux, couverture sociale, assurances, études des enfants, tout se paie, et cher. Il n'est donc pas objectif de parler de salaire sans parler de niveau de vie !

Après plusieurs années d'une épuisante course aux crédits, quelques boursiers seulement accèdent aux différents grades d'enseignant. Leurs salaires ne dépendent pas de leurs titres, mais de ce qu'ils rapportent sous forme de brevets, contrats et « grants », sur lesquels l'université prélève 8 % et reçoit en plus de l'organisme payeur 70 % de la même somme pour ses frais généraux. Les universités américaines sont riches grâce aux revenus que leur procurent leurs chercheurs. On comprend pourquoi elles accueillent volontiers les chercheurs étrangers : leur formation n'a rien coûté, la sélection par le résultat permet de garder les meilleurs et la remise en cause annuelle d'éloigner ceux qui déçoivent. Ceux qui restent n'ont pas pour autant des positions stables. Leur statut et leur salaire sont remis en cause régulièrement, et ils changent très souvent d'université. Le statut du chercheur américain est l'incertitude, son quotidien le stress et son avenir la mobilité.

Ce n'est pas moi qui vais critiquer aveuglément les Etats-Unis. Ce pays m'a permis de développer des innovations qui, refusées par l'industrie française, emploient quelque 400 personnes en Californie, et permet aujourd'hui encore à mon laboratoire de financer 70 % de ses frais de recherche et 40 % de ses personnels. Mais s'il y a beaucoup à prendre aux Etats-Unis, tout n'est pas à copier. La pression économique constante et la course aux résultats à court terme ne sont pas la meilleure solution pour la recherche en général et la recherche fondamentale en particulier. Bien des Américains du reste envient nos statuts pour la liberté et le temps qu'ils donnent. Mais ils s'étonnent d'une organisation aussi rigide, qui tient si peu compte des résultats et

---

ALAIN CARPENTIER est directeur du Laboratoire d'étude des greffes et prothèses cardiaques de l'université Paris-VI, professeur à l'université Mount Sinai School of Medicine (New York), membre de l'Académie des sciences.

---

fait si peu de place à la mobilité. Un peu plus de diversité des situations permettrait à un plus grand nombre de jeunes de faire leurs preuves en recherche pendant quelques années et, en connaissance de cause, de persister dans cette voie ou de s'orienter différemment. Il est paradoxal de voir que ceux qui, dans notre pays, refusent le principe de contrats probatoires encensent un système dont l'efficacité

repose sur ce principe. Rien n'est plus formateur pour des jeunes que d'aller aux Etats-Unis. Cela leur permet de parfaire leur formation, d'apprendre à communiquer en anglais, de créer des liens durables de coopération et d'apprendre à valoriser la recherche. Mais y rester n'est pas la bonne solution ; c'est pourquoi un effort considérable est nécessaire pour les accueillir, principalement dans les universités. C'est la première des priorités.

La sécurité de l'emploi est au cœur des discussions. La France n'est pas l'Amérique. Dans la culture qui est la nôtre, il est légitime de donner une certaine sécurité d'emploi à ceux qui servent la communauté. Or il existe trois catégories de chercheurs : ceux qui trouvent, ceux qui ne trouvent pas encore et ceux qui ne trouvent plus. Tous sont estimables, car ils prennent le risque de côtoyer l'échec pour qu'un petit nombre triomphe. Comme, sauf exception notable, on ne peut être chercheur fécond toute sa vie, il faut organiser des débouchés avec l'enseignement, l'industrie, l'administration et les services. C'est la deuxième priorité.

La troisième est l'évaluation, souvent mal acceptée parce que mal comprise. Au sein du comité d'évaluation où nous siégeons dans les années 1980 sans pouvoir faire bouger les choses, Laurent Schwartz, désespéré, répétait : « *L'évaluation n'est pas une valeur française.* » Elle peut le devenir à condition d'être conduite pour valoriser l'homme et non pour le contraindre !

Le mouvement de révolte qui a saisi les chercheurs français peut être la source d'un renouveau. Nous ne pouvons fermer les yeux sur une organisation mal adaptée à une situation qui s'est considérablement aggravée sous l'effet conjugué de la mondialisation, l'émigration des chercheurs, la délocalisation des centres de recherche industrielle, la montée en puissance des recherches américaine, japonaise et, bientôt, chinoise. Avant nous, mieux que nous, ces pays ont compris l'importance cruciale de la recherche pour l'avenir économique d'un pays. Mais, s'il est vrai qu'un pays a besoin de la recherche, la recherche a besoin des hommes. Dramatiser l'état de notre recherche, qui ne le mérite pas, et encenser aveuglément le système américain, qui n'en demande pas tant, c'est prendre la grave responsabilité de décourager les jeunes, de les éloigner de notre pays, de les détourner des sciences et de l'activité la plus enthousiasmante qui soit : l'innovation. L...

## CHRONIQUE DE L'ÉCONOMIE

**DANS CE CONFLIT** sur la recherche, nous avons eu droit au pire.

Côté gouvernement, Jean-Pierre Raffarin nous donne un modèle de ce qu'il faut éviter. Il estime que le système français est devenu inefficace et que le CNRS est pris dans les glaces de l'emploi à vie. Mais, comme il craint les agitations syndicales, il choisit la stratégie de l'attrition. Tu travailles mal, je ne t'aime pas, en outre, tu ne votes pas pour moi, donc je lime tes budgets. La sortie par le bas. C'est un choix politique scandaleux au regard de l'avenir du pays.

Côté chercheurs, la cause est juste. La recherche de la France représente son avenir, elle est menacée de toutes parts. Sauvons la recherche ? Oui, bien sûr ! Mais les propositions avancées par le collectif des chercheurs ne résolvent rien. La transformation de 550 emplois de CDD en CDI (sur un total de 105 000 chercheurs et ingénieurs publics, soit 0,5 % des effectifs), mise au centre des revendications, est-elle le moyen de « sauver » la recherche française ? S'agit-il de gonfler, encore et encore, effectifs et crédits ? Non, bien sûr. Chacun sait que la crise est beaucoup plus profonde et que le gouvernement n'a pas totalement tort lorsqu'il souligne le manque d'efficacité de son effort financier.

### STRATEGE SUPPLEMENTAIRE

Mais tout s'envenime et se politise. La gauche qui, au pouvoir, fut également impuissante à rénover la recherche et l'université, pousse à la caricature. Le gouvernement en cascade de 2 000 chefs de laboratoire, mais sans convaincre personne. Les chercheurs, quel que puisse être l'issue de cette bataille budgétaire, s'enfoncent dans le désarroi

qu'il leur faut, décidément, émigrer aux Etats-Unis. Climat détestable sans aucune avancée sur le fond. Une seule le : la création voulue par la ministre Claudie Haïgneré d'une « agence de moyens » sur le modèle de la National Science Foundation américaine. Mais les crispations des deux camps font craindre que cela n'aboutisse qu'à la superposition d'une nouvelle strate supplémentaire de décisions à un dispositif administratif déjà trop épais. Mais du pire pourrait sortir un bien : de l'argent AVEC des réformes, des crédits POUR une vaste réorganisation.

Le gouvernement pourrait se faire imposer les changements qu'il fuyait, les chercheurs pourraient obtenir non pas seulement des satisfactions symboliques, mais de réelles améliorations de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations. La recherche française pourrait sortir d'une crise d'identité qui la mine maintenant depuis des années et, jarguant ses structures d'après-guerre, devenues obsoletes, elle pourrait s'adapter aux conditions nouvelles de la science et de la technologie du XXI<sup>e</sup> siècle. Tout cela « pourrait » se faire si... Si M. Raffarin reprend un peu de courage et abandonne sa stratégie pour son contraire : une sortie du conflit par le haut. Si les chercheurs reprennent espoir et parlent sur une rénovation. Si donc, concrètement, le comité national, qui vient d'être créé pour avancer des propositions d'ici à juillet et pour préparer des assises nationales, profite du débat pour avancer vers de réels changements.

Quand on sait l'incapacité de Jacques Chirac à dégager des visions

Joïment intitulé « Du NERF I » pour donner un « nouvel essor à la recherche française », le document des quatre savants devrait servir de base de discussions au comité. Car il nomme un chat un chat. Chons : « Il faut former le cou à l'idée que la recherche trouvera des fonds privés ou européens. Le salut ne peut venir que de nous-mêmes et d'une réorganisation intelligente de notre système » ; « le système d'emploi [justement ces CDI évoqués plus haut] est trop rigide avec des rémunérations insuffisantes conduisant à la fuite des cerveaux » ; « il ne sera pas possible d'augmenter significativement les salaires sans maintenir constant, voire diminuer transitoirement, le nombre de chercheurs » ; « globalement l'excellence en arrive à dissuader l'excellence pour pérenniser le nivellement par la moyenne ». On peut débattre des propositions concrètes (des « campus autonomes »), mais le diagnostic a le mérite d'être clair, la solution aussi : une recherche « flexible » est « indispensable et incontournable ».

Il n'y aurait rien à ajouter pour retrouver du « nerf », sauf à rappeler que, si la France souffre d'une crise de sa recherche fonda-

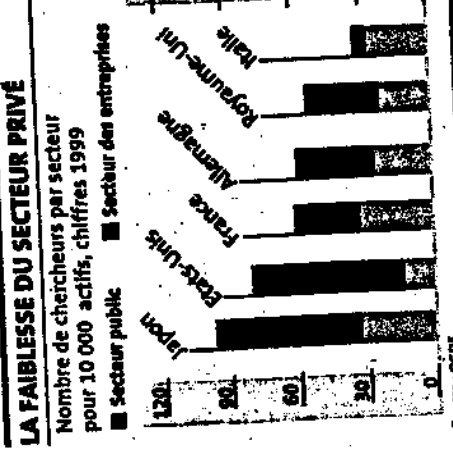
mentale, elle est affectée bien plus encore par la grave défaillance de sa recherche technologique privée. Les grands programmes des années 1960 et 1970 (dissuasion, espace, nucléaire, TGV, téléphones...) avaient permis de conquérir de fortes positions dans les industries afférentes. Leur fin laisse les groupes dans le vide.

Les entreprises publiques ferment leurs labos, les groupes privés ne semblent pas avoir compris qu'il leur revenait de prendre le relais. En témoigne leur absence quasi totale du débat ces dernières semaines. Sans doute - la remarque a une portée générale - les entreprises françaises n'osent-elles plus intervenir sur la scène politique française de peur d'apparaître comme la voix du méchant libéralisme. Mals quand même !

Autre regret : la France aurait dû profiter de l'occasion pour relancer l'Europe de la recherche comme elle le fit dans les années 1960 avec Euréka. Vingt ans après, il est temps de débureaucratiser les programmes communautaires et de les refinancer.

Mais, au total, on reste habité par l'optimisme sur une rénovation : on croit aux miracles de la science.

Erik Le Boucher



électorale des corporatismes, on peut douter. Quand on sait la force des conservatismes syndicaux, on peut être envahi de scepticisme.

**« NIVELLEMENT »**  
 Mais les chercheurs ne sont pas des Marc Blondel : un fort regain d'optimisme vient de la lecture des propositions de réforme publiées dans ce journal par deux Nobel, François Jacob et Jean-Marie Lehn, le médaillé Fields Pierre-Louis Lions et Philippe Kourilsky, directeur général de l'Institut Pasteur (*Le Monde* du 10 mars et [www.pasteur.fr/pasteur/dunefr.html](http://www.pasteur.fr/pasteur/dunefr.html)).



# Sauvons la recherche...

**A**u moment où la crise se creuse entre chercheurs et gouvernements s'aggrave, alors que responsables d'équipement et directeurs de laboratoire démissionnent, les ambiguïtés du mouvement s'accroissent.

Oui, la recherche française est malade, oui, l'effort public est très insuffisant, les perspectives sont bouffantes, et personne ne croit plus aux promesses verbales prodiguées au plus haut niveau et cruellement démenties par les affectations budgétaires. Oui, une recherche dynamique est indispensable si nous ne voulons pas devenir une nation de deuxième zone, dépendante de l'étranger pour les nouveaux médicaments, les applications des nanotechnologies, l'informatique de demain.

Mais les tares de notre système de recherche ne se situent pas seulement au niveau financier. Il souffre de politiques incohérentes : chaque nouveau gouvernement s'empresse de supprimer - ou plutôt de mettre en sommeil - les programmes à peine lancés par le précédent, avant de mettre en route ses propres projets, qui seront vraisemblablement remis en question à la prochaine alternance. Dans mon secteur, la recherche biologique, on a vu ainsi le lancement des génopoles (2000), suivi de leur étrangement à partir du printemps 2002, puis l'apparition des cancéropoles (le « plan cancer » de notre président) et, maintenant, des « infectopoles ».

La recherche, qui réclame des investissements pluriannuels et une politique suivie sur plusieurs années, ne peut que souffrir de tels virages à 90 degrés, d'autant que, comme aucun programme n'est franchement supprimé (cela ferait trop de vagues), leur superposition aboutit à un éparpillement des crédits qui les rend inefficaces.

Les multiples organismes et instances chargés de gérer cet ensemble se caractérisent par leur lourdeur, leur inefficacité, leur formalisme, et se

comportent trop souvent comme des administrations dans lesquelles personne n'a de réel pouvoir pour agir, mais où tout le monde a celui de bloquer chaque tentative de changement. Claude Allègre en a fait l'amère expérience lorsqu'il a tenté de faire bouger le système - il faut dire qu'il a commis l'erreur inexcusable de vouloir s'appuyer sur les universités alors que celles-ci sont encore plus sclérosées, inefficaces et incapables d'évaluation rigoureuse que les organismes de recherche (Inserm et CNRS) sur lesquels il concentrait ses critiques.

Mais les problèmes ne se situent pas seulement au niveau des struc-

avancée, lorsqu'ils sont reconnus dans leur domaine, animent une équipe de recherche et ont dépassé la quarantaine. En France, au contraire, l'on est censé être titulaire avant 30 ans (ou parfois un peu après), et être un chercheur actif et performant tout au long des trente-cinq années qui suivent. Certes cette sécurité à long terme peut permettre à des esprits aventureux d'explorer des domaines nouveaux et de développer des approches originales. Force est pourtant de constater que cette possibilité ne semble pas avoir été largement exploitée : l'essentiel des découvertes qui ont révolutionné la biologie depuis le début

## Entonner l'éternelle antienne

### « Des crédits, des postes ! », c'est se tromper d'objectif

Le statut des personnels (chercheurs, administratifs, techniciens et ingénieurs) est, il faut le dire, antinomique avec les exigences de la recherche. Contractuels jusqu'en 1983 en ce qui concerne l'Inserm et le CNRS, ils sont devenus fonctionnaires à part entière lors du ministère Chevènement. C'était en quelque sorte qui allaient dans le bon sens : évaluation nettement plus sérieuse de la qualité des laboratoires, ouverture vers le monde économique et la société. Cela ne changeait d'ailleurs pas grand-chose dans le concret, car le précédent statut de contractuel était interprété de manière très protectrice. Pourtant les effets psychologiques se sont progressivement fait sentir.

Il faut savoir que, dans la quasi-totalité des pays développés, les chercheurs n'obtiennent un poste permanent (généralement dans le cadre universitaire) que lorsque leur carrière scientifique est déjà bien-

encore de ce responsable de département au CNRS qui avait réussi à faire licencier un biologiste absent de son laboratoire depuis plusieurs années... pour se voir ensuite condamné par le tribunal administratif à le réintégrer avec une indemnité pour licenciement abusif ! Le statut de fonctionnaire autorise ainsi, dans certains laboratoires, des situations scandaleuses contre lesquelles le directeur en titre (qui ne dispose pratiquement d'aucun pouvoir, en tout cas pas celui de recruter ou de licencier) reste impuissant ; il perdiment des travaux vieillots ou périmés, à l'abri de ce statut et des « *crédits récurrents* » dont certains réclament la garantie.

Certes il existe au CNRS, à l'Inserm et ailleurs d'excellents laboratoires, des chercheurs qui se « défontent » pour être dans la course au niveau international et qui sont reconnus par leurs pairs dans le monde entier. Mais, au total, ce système contribue à rigidifier l'ensemble de nos structures de recherche, à confisquer les moyens non négligeables qui leur sont attribués et à faire survivre nombre d'équipes peu performantes.

Du coup, la marge de manoeuvre qui permettrait de soutenir forte-

ment les groupes dynamiques, de faire accéder rapidement à la direction d'une équipe les jeunes chercheurs prometteurs, cette marge de manoeuvre n'existe pas, surtout en période de relative pénurie. Le remplacement proposé des postes budgétaires par des contrats à durée déterminée n'est donc, pour moi, pas condamnable dans son principe ; mais il faut naturellement que ces contrats soient adaptés aux spécificités du métier : durée de cinq ans, niveau correct du salaire et prise en compte de l'ensemble des charges sociales, possibilité de renouvellement quoique en aucun cas automatique... Ce n'est pas le cas des propositions gouvernementales.

amplément justifiée. Le sous-investissement dans la recherche publique, la succession d'annonces spectaculaires contrastant avec la réalité des gels et des suppressions de crédits, le mépris avec lequel sont traités les avertissements de scientifiques de premier plan justifiant un mouvement d'ampleur. La formulation initiale de l'appel « Sauvons la recherche » soulignait ces carences tout en reconnaissant la nécessité d'un examen critique des structures et des pratiques de la recherche - ce qui m'a convaincu de le signer.

Mais il faut bien constater qu'aujourd'hui cet aspect passe au second plan et qu'émergent surtout des revendications quantitatives et budgétaires. Réduire le mouvement actuel à de telles revendications corporatistes, entonner l'éternelle antienne « Des crédits, des postes ! », c'est se tromper d'objectif.

**BERTRAND JORDAN** est directeur de recherche émérite au CNRS.

Si la recherche française veut redevenir compétitive, il faut certes un engagement pluriannuel fort du gouvernement, mais aussi un débat profond et sans tabous sur les défauts du système actuel, et une mise en oeuvre rapide et réelle de réformes de structures. Celles-ci, à mon sens, passent par un bouleversement des organismes actuels et par une remise en cause du fonctionariat dans la recherche. Ce débat ne peut s'engager, ces révisions déshabituées ne peuvent se concevoir que dans le cadre d'une priorité gouvernementale affirmée. Mais faire l'impasse sur ces questions au profit d'un « *tas ensemble !* » taisant des divergences de fond serait un mauvais service à rendre au mouvement actuel tout comme au futur de la recherche dans notre nation.

par Rodolphe Fischmeister

**D**IRECTEUR de recherche à l'Inserm, j'y dirige depuis 1996 l'unité de recherche 446 consacrée à la cardiologie cellulaire et moléculaire et installée dans les locaux de l'université Paris-Sud (Châtenay-Malabry, Hauts-de-Seine). Mais c'est des Etats-Unis, où je séjourne depuis huit mois, que je vous écris. Je suis un cerveau en fuite... temporaire. Je profite d'un séjour sabbatique d'un an à l'université Emory d'Atlanta (Georgie) pour renouer avec les joies de la recherche, loin des impératifs matériels et administratifs qui sont le lot quotidien d'un directeur d'unité.

Dans cette université Coca-Cola, où l'argent coule à flots - plus de 300 millions de dollars de financement public du NIH (l'équivalent américain de l'Inserm) pour cette seule université cette année, soit près de la moitié du budget de l'Inserm ! -, je redécouvre qu'on peut faire de la recherche sans se préoccuper constamment de ce qu'elle coûte. Mais la perspective de mon prochain retour en France, dans un climat délétère et peu propice à la découverte scientifique, fait poindre à l'horizon une sourde inquiétude.

Et pourtant j'ai toutes les raisons d'être heureux, au regard de la situation de nombreux collègues directeurs d'unité ou responsables d'équipe. Notre unité fait sans doute partie des laboratoires les mieux dotés en France, aussi bien en postes qu'en moyens financiers. Trois jeunes chercheurs et une enseignante-chercheuse, âgés de 31 à 33 ans, ont été recrutés sur concours nationaux à l'Inserm, au CNRS et à l'université Paris-Sud, et ont rejoint notre unité au cours des cinq dernières années. Un budget de fonctionnement de 200 000 euros a été attribué par l'Inserm à notre unité cette année. Pour une unité de 30 personnes (12 chercheurs et enseignants-chercheurs, 6 personnels techniques, 12 étudiants et postdoctorants), cela représente 2 à 3 fois le budget d'un laboratoire CNRS et 5 à 10 fois celui d'un laboratoire universitaire de taille équivalente. Alors, me direz-vous, où est mon problème ?

Mon problème, c'est que je n'aurais jamais dû venir aux Etats-Unis ! Ici, 200 000 euros, c'est le budget de fonctionnement d'une équipe de 10 personnes dans ma discipline. Ramené par équivalent temps plein (ETP)-chercheur (une notion très usitée à l'Inserm qui permet de distinguer le chercheur à l'Inserm, CNRS ou postdoctorant consacrant 100 % de son temps à la recherche de l'enseignant-chercheur ou de l'étudiant en DEA qui n'y consacre que 50 à 70 %, et du technicien ou ingénieur qui compte pour du beurre...), le budget de notre uni-

té Inserm est d'environ 12 000 euros par ETP.

Avec cette somme, le chercheur doit couvrir les dépenses de consommables nécessaires à ses expériences, la maintenance et le renouvellement des équipements qu'il utilise, ses frais de participation à des congrès, ses frais de publication et l'achat de nouveaux appareillages pour monter de nouveaux projets. Lorsqu'on sait que le moindre équipement de laboratoire coûte entre 5 000 et 10 000 euros, on se demande comment on peut encore lancer de nouveaux projets de recherche dans nos laboratoires ! Et - je le rappelle - nous faisons partie des plus riches laboratoires en France...

Alors que des voix s'élèvent pour dénoncer l'inefficacité du système français de fonctionariat des chercheurs en le comparant à l'efficacité du système américain reposant sur un principe de précarité d'emploi, on devrait au contraire reconnaître le grand mérite du chercheur français de ne pas faire au final si mauvaise figure dans la compétition internationale, compte tenu des moyens dont il dispose. Avec un budget public en recherche médicale 20 fois plus faible qu'aux Etats-Unis, alors que la population et le PIB de la France ne sont que 5 fois plus bas que ceux des Etats-Unis, la part de la recherche

## La lente asphyxie des laboratoires a un coût induit colossal

française parmi les publications scientifiques mondiales est d'environ 6 %, alors que celle des Etats-Unis est de 30 %. On voit que le chercheur français fait preuve d'ingéniosité, et que chaque centime qu'il dépense est mieux dépensé et plus rentable en France qu'ici. Imaginez un peu ce qu'il pourrait faire si son budget de fonctionnement venait à doubler ou à tripler !

Autre différence majeure avec les Etats-Unis : l'aide apportée aux jeunes chercheurs. Ici, un jeune chercheur nouvellement recruté reçoit de sa structure d'accueil une dotation d'installation qui se monte au minimum à 250 000 dollars ! Cette dotation est de 400 000 dollars dans le département où je travaille, et certaines universités vont jusqu'à offrir 1 million de dollars au candidat retenu ! Et je ne vous parle pas des salaires... Dans notre unité Inserm, aucun des chercheurs récemment recrutés (et ils sont pourtant recrutés « à vie ») n'a obtenu de crédits d'installation, que ce soit de l'Inserm, du CNRS ou de l'Université.

Difficile de rester productif et compétitif lorsque, à peine recruté, on doit passer tout son temps et son énergie à quémander des bouts de financement à gauche et à droite pour monter le projet pour lequel on a obtenu le poste. On est vite tenté d'abandonner les projets ambitieux et de choisir des projets moins origi-

---

**RODOLPHE FISCHMEISTER**  
est directeur de recherche  
à l'Inserm, directeur de l'U 446.

---

naux, mais réalisables avec les moyens déjà disponibles au laboratoire...

Cette lente asphyxie des laboratoires de recherche a un coût induit colossal, qui est, paradoxalement, passé sous silence. Tout d'abord en termes d'efficacité et d'énergie dépensée stérilement en tracasseries administratives, dans la course aux financements, de temps perdu à travailler avec des bouts de ficelle. Mais surtout en termes financiers, car on stérilise ainsi 80 % du potentiel de recherche que représentent les salaires (bien bas cependant !) des personnels de la recherche en leur refusant les moyens de travailler. De plus, le coût de la formation des jeunes chercheurs dans les universités françaises (environ 9 500 euros par an en moyenne), dont l'excellence est reconnue partout dans le monde, est mis au service des universités américaines, qui se félicitent de drainer chez elles la force de travail et le talent de nos jeunes diplômés. Quarante-vingts pour cent des postdoctorants aux Etats-Unis, les forces vives de la recherche, sont étrangers. A Atlanta, pour la seule université Emory, j'ai recensé 23 postdoctorants français... Combien de postdoctorants américains dans une université de taille comparable en France ?

Mais, plus grave encore, on organise la fuite des cerveaux français en ne donnant aucun espoir de retour aux jeunes chercheurs. Cette année, il y a 20 candidats par poste dans certaines disciplines au CNRS ! Quel choix leur reste-t-il ? Rester aux Etats-Unis ou ailleurs en attendant des jours meilleurs ?

Nous autres, directeurs de laboratoire, responsables d'équipe, avons une responsabilité à leur égard, car nous les avons formés. Ils comptent sur nous et n'ont que ce recours pour espérer pouvoir faire ce métier difficile pour lequel ils ont sacrifié souvent leur vie de famille, et leur jeunesse en France. Les pousser à la désespérance est un bien mauvais calcul dont notre pays risque de se remettre très difficilement. C'est pour eux, avant tout, que nous sommes si nombreux à avoir signé la pétition « Sauvons la recherche » et que nous menaçons de démissionner le 9 mars de nos fonctions de directeur d'unité et responsable d'équipe.

# « L'Etat restera un moteur de la politique scientifique »

VOICI les principaux extraits de la lettre adressée, mercredi 17 mars, par le président de la République, Jacques Chirac, à Alain Trautmann, porte-parole du collectif Sauvons la recherche.

« Vous avez exprimé les inquiétudes, les attentes et l'ambition de nombreux scientifiques de notre pays pour la recherche française. Depuis les débuts de la V<sup>e</sup> République, la France s'est dotée d'une politique scientifique dont l'Etat a été l'un des principaux moteurs. Il le restera. (...) Mais nous sommes aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis, car la France et l'Europe ont pris du retard. C'est pourquoi j'ai souhaité en janvier dernier que la politique de recherche de notre pays soit relancée à travers une nouvelle loi d'orientation et de programmation. Pour

rester fidèle à notre tradition d'excellence, la nation doit en effet exprimer une ambition scientifique adaptée aux exigences de notre temps et se doter d'un nouveau cadre stratégique et financier pour le développement de son effort de recherche. C'est, à mes yeux, l'un des impératifs majeurs de notre avenir.

Je souhaite que la loi d'orientation et de programmation définisse nos priorités et mette en place ce nouveau cadre. Elle devra hiérarchiser nos objectifs en termes de disciplines et de projets. Elle planifiera de manière transparente l'évolution chiffrée des effectifs et des crédits de la recherche. Elle garantira la continuité de la mise en œuvre de notre politique. Elle mettra un terme à une gestion de la recherche incompatible avec la conduite de projets pluriannuels car marquée, y compris dans la période récente,

par trop d'à-coups, d'incertitudes et de rigidités d'organisation.

J'ai fixé pour la France l'objectif de 3% de la richesse nationale consacrés à la recherche d'ici à 2010. (...) Pour l'atteindre, il faudra non seulement que l'effort privé de recherche progresse, mais aussi augmenter les moyens de la recherche publique (...). Le gouvernement vient de prendre des engagements dans ce sens. Il lui appartient de les préciser et de les concrétiser, en concertation étroite avec les acteurs de la recherche publique.

Vous vous êtes inquiété à juste titre de la désaffection des jeunes pour les métiers scientifiques. Je partage cette préoccupation. Aussi ai-je demandé au gouvernement de mettre en œuvre un plan national pour la diffusion de la culture scientifique et technique. Il a été adopté au conseil des ministres du 25 février 2004.

Mais au-delà de cette mobilisation se pose la question des débouchés des jeunes chercheurs. (...) Je souhaite que l'élaboration de la loi d'orientation et de programmation soit l'occasion de leur ouvrir des perspectives nouvelles. C'est dans ce cadre, et non au coup par coup, que devra être défini, pour toute la durée d'application de la loi, le niveau de recrutement des chercheurs statutaires des établissements publics à caractère scientifique et technique comme des enseignants-chercheurs des universités. Les décisions seront prises à partir d'un dialogue approfondi du gouvernement avec la communauté scientifique. Elles devront être conformes à notre ambition pour la recherche. Le premier ministre a annoncé hier [mardi 16 mars] qu'une discussion nationale sur l'emploi scientifique et les métiers de la recherche sera très prochainement organisée par le gouvernement. Elle permettra de traiter l'ensemble des questions que vous avez soulevées dans ce domaine.

Par ailleurs, les chercheurs ont exprimé le besoin de davantage d'efficacité, de souplesse et de liberté de gestion. Cette demande sera prise en compte, notamment en élargissant la place faite à la recherche par projets. (...) Je souhaite donc que l'élaboration de ce texte fondateur [la loi d'orientation], qui sera soumis à la délibération du Parlement avant la fin de l'année, se fasse, sous l'autorité du gouvernement, en concertation étroite avec le monde de la recherche dans toute sa diversité. (...) Le débat est lancé. Le travail a commencé. J'appelle tous les chercheurs à y prendre part. C'est une chance pour l'avenir de la recherche. Et c'est ainsi que la loi d'orientation et de programmation pourra être à la hauteur de nos ambitions.

## Parler aux chercheurs

NI BURALISTES ni camionneurs. Tout simplement chercheurs. De petites voix que la magie et la puissance d'Internet ont amplifiées, transformant la pétition d'un collectif de chercheurs mécontents en une formidable machine à résister et à se faire entendre. Pour avoir sous-estimé ce mouvement, l'avoir nié et parfois méprisé, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin se retrouve aujourd'hui le dos au mur.

Mardi 9 mars, dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Paris, un grand nombre de responsables de la recherche française sont allés au bout de leur chemin. Dopés par une déclaration malheureuse du premier ministre expliquant qu'on n'était pas « dans un marchandage à la petite semaine », ces femmes et ces hommes « de labos » ont pris la décision grave de démissionner de leurs responsabilités administratives.

Au total, plus de 2 000 directeurs d'unité de recherche et chefs d'équipe ont accompli ce geste sans précédent. Ce chiffre n'est que provisoire, car il ne tient compte ni des démissions envoyées par fax ni de celles qui arrivent par courriel.

Le geste des chercheurs est fort, même s'il ne risque pas, à court terme, de perturber la vie du pays. Mais le dépit de ces intellectuels - étonnés du silence assourdissant de l'Élysée et las des promesses non tenues ou des miettes consenties à la petite semaine par le premier ministre - a trouvé un singulier écho dans l'opinion publique.

des chercheurs étaient des plus modestes : créer 550 postes permanents pour de jeunes doctorants.

Mais c'était sans doute encore trop pour Jean-Pierre Raffarin et Claudie Haigneré, qui, l'un comme l'autre, ont, malgré toutes les tentatives de médiation, multiplié les esquives et choisi une ligne dure. Le refus d'octroyer ces quelques postes est au centre du conflit. Le refus de trop, d'autant plus regrettable que la plupart des chercheurs du collectif Sauvons la recherche appellent de leurs vœux la réforme de leurs organismes.

Comme Philippe Kourilsky, directeur général de l'Institut Pasteur, et François Jacob, Prix Nobel de médecine, ils savent les pesanteurs de leurs structures, la lourdeur du fonctionnement des labos, l'absurdité du régime de TVA et le labyrinthe du code des marchés publics. Et ce n'est qu'une partie de l'iceberg. Pour sortir par le haut de ce qui est devenu une crise grave, il faudrait discuter et négocier afin de préparer la relève. C'est ce que proclament les chercheurs, conscients du vieillissement de leur population.

Il faudrait cesser de faire des chercheurs les victimes d'une politique libérale résolument tournée vers la réduction de postes de fonctionnaires. Les Français, comme l'atteste un récent sondage publié par *La Croix*, aiment la « recherche ». Face au front du refus qu'il a laissé se constituer, le gouvernement doit apporter des réponses concrètes.

Philippe Busquin, commissaire européen à la recherche

## « Le mouvement français est à l'avant-garde de ce que l'on peut faire en Europe »

Vu de Bruxelles, Paris a fait des choix budgétaires « à contre-courant » des autres pays de l'Union

### BRUXELLES

de nos envoyés spéciaux

La recherche scientifique française traverse une crise sans précédent, et l'Union européenne s'inquiète de la fuite de ses chercheurs vers des pays tiers. Quelle analyse faites-vous de la situation ?

L'Europe reste largement une terre de créativité scientifique. Le problème soulevé réside dans l'organisation de la recherche et de ce qu'on appelle les carrières post-doctorales. Il n'y a actuellement ni vision européenne de la politique de la recherche ni véritable marché du travail pour les chercheurs en Europe. Il nous faut créer via un espace européen de la recherche un vrai marché du travail des chercheurs. Il faut trouver le juste milieu entre compétition et coopération, entre sécurité et flexibilité de l'emploi. Avec 1,9 % du PIB, nous n'apportons pas assez de moyens à ce secteur et la part de la recherche privée est comparativement beaucoup moins importante qu'au Japon ou aux Etats-Unis. Il faut aussi compter avec la place dévalorisée que la société européenne donne à ses chercheurs. Il est vrai qu'il y a des exceptions. En Suède, le chercheur est apprécié : le ministre de l'éducation rencontre chaque mois les grands

scientifiques. En Grande-Bretagne, le premier ministre, Tony Blair, vient de tenir un discours remarquable sur le rôle de la science ; il est aussi entouré de grands conseillers scientifiques.

Comment percevez-vous le mouvement de révolte des chercheurs français ?

Je trouve cette réaction tout à fait exceptionnelle. Je ne pense pas qu'elle soit politicienne ou corporatiste. Pour moi, le mouvement des chercheurs français est à l'avant-garde de ce que l'on peut faire en Europe, parce que, globalement, ils ne sont pas les seuls à souffrir de restrictions. Il est sain que la communauté scientifique prenne son destin en main. En France, il y a aussi un élément philosophique lié à l'histoire des sciences, à la tradition des Lumières : la conception de la science y est plus fondamentale, plus philosophique que dans le monde anglo-saxon dont la vision est nettement plus utilitariste. Dès lors, il n'est pas étonnant que ce soient les chercheurs français qui, les premiers, réagissent de cette manière.

Quelles sont, selon vous, les difficultés françaises ?

La France s'est mise à contre-courant de tous les autres pays de l'Union européenne. Tout en affirmant qu'il fallait parvenir à ce que 3 % du PIB soient consacrés à l'ef-

fort de recherche, les opérations pratiquées en 2002 et 2003 allaient à contrario de cet objectif européen. On ne peut pas tenir un discours pendant la campagne présidentielle et, ensuite, faire le contraire. Je ne veux pas passer sous silence que, vues de Bruxelles, les réactions françaises sur le pacte de stabilité n'ont pas toujours été des plus heureuses. Paris a ensuite voulu supprimer la TVA sur la restauration, créant un problème dans toute l'Europe avant d'annoncer



« Il nous faut créer via un espace européen de la recherche un vrai marché du travail des chercheurs »

l'injection de 1,5 milliard d'euros de compensation. Pour les chercheurs, c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Le système français a d'autre part une forte spécificité : il est jacobin et doté de grandes institutions qui ont une grande visibilité. Il n'y aurait pas de politique spatiale ou nucléaire en Europe sans la France. Ces institutions lui ont donné une force de frappe dès les années 1950 qui était exceptionnelle. A contrario, les universités françaises n'ont pas été suffisamment intégrées à ce mouvement.

Que répondez-vous au ministre des finances, Francis Mer, qui s'étonne de vos critiques à l'égard de la France ?

La vérité a ses droits. Je suis dans mon rôle lorsque je constate que des gouvernements ne font pas l'effort auquel ils se sont engagés. Je connais bien M. Mer. C'est un grand industriel. Mais les chiffres sont là : en 2003, le budget de la recherche publique civile a diminué en France. En 2004, la réaction est positive. Je m'en réjouis.

En matière de politique de recherche, quel est le pouvoir de l'Union européenne ?

Le sommet de Lisbonne [en 2000] a fait de l'espace européen de la recherche un fait politique. Dans les grands domaines industriels, où nous avons un marché unique, la stratégie est de réunir des plates-formes technologiques rassemblant les industriels et la recherche publique. Par ailleurs, le septième programme-cadre mettra fortement l'accent sur la recherche fondamentale.

De quelle manière ?

La communauté scientifique internationale sera directement associée aux choix et à l'évaluation des travaux financés via un Conseil européen de la recherche. Le principe de la création de cette structure souple est acquis, et elle devrait fonctionner à partir de janvier 2007. Nous venons d'obtenir, au terme d'une bagarre assez difficile, que ce soit bien le critère de l'« excellence » qui soit retenu. La France et l'Allemagne étaient sur notre position que ne partageaient pas pleinement l'Espagne et le Portugal. L'excellence est encore trop souvent masquée aux échelons nationaux, et ce au nom d'une forme d'égalitarisme. Nous allons aussi tenter d'intensifier la mobilité intra-européenne des chercheurs. Dans les prochaines années, les besoins en scientifiques vont être énormes. On ignore trop souvent que l'objectif de 3 % du PIB nous imposera de trouver 500 000 personnes supplémentaires, et ce d'autant plus rapidement que la moyenne d'âge actuelle des chercheurs européens est élevée. C'est ce qui vient de nous conduire à adopter une directive qui permettra de faciliter l'obtention de visas à des chercheurs des pays tiers et à leur famille.

Propos recueillis

par Thomas Ferenczi,

Hervé Morin

et Jean-Yves Nau

# A l'origine de la recherche impossible sans les universités

**N**OUS avons récemment présidé, ou nous présidons encore, des universités ou d'autres établissements

supérieurs. C'est en appuyant sur cette expérience que nous faisons le diagnostic des propositions qui suivent. Le sentiment de la recherche que française est déjà organe autour des universités. La recherche publique française est née à la fois autour des établissements d'enseignement supérieurs - universités, grands établissements, écoles, instituts - et des centres de recherche. Et il n'est pas inutile de dire qu'il existe entre la plupart des établissements et organismes de recherche des liens très étroits, souvent de nature à rendre difficile l'existence de ces organismes indépendants. Ce phénomène ancien s'est amplifié ces dernières années, notamment à travers les contrats d'objectifs entre les universités, le S. I. n. s. r. m. et l'Inra. Ainsi, de 85 % des unités de recherche du CNRS sont communes aux universités.

Le partenariat place les universités au centre de la recherche scientifique. Le ratio enseignants-chercheurs a augmenté de plus de 60 % ces vingt dernières années et est aujourd'hui de l'ordre de 5. Il faut ajouter que les étudiants en doctorat et les chercheurs qui dépendent eux aussi des universités. C'est pourquoi nous sommes convaincus que nous sommes les universités qui assu-

rent, et continueront à assurer, plus de 80 % des recrutements des jeunes chercheurs universitaires.

C'est dans les universités que se réalise le lien essentiel entre les activités de recherche et de formation. C'est évident pour le doctorat, mais aussi vrai pour la formation des cadres en entreprises ou administrations. La collaboration entre les entreprises, les universités et leurs laboratoires se fait souvent en couplant recherche et formation. C'est une seconde raison qui explique la place centrale de l'enseignement supérieur dans la recherche.

Les activités universitaires se tiennent de plus en plus dans un climat de grande compétition internationale, et le marché du travail de beaucoup de nos diplômés, notamment des docteurs, est désormais mondial. S'il est normal, et même positif, que certains d'entre eux s'installent à l'étranger, il est vital que notre pays et ses universités puissent attirer certains des meilleurs étudiants, cadres et universitaires étrangers. C'est l'une des raisons qui rendent nécessaires des réformes de nos systèmes de recherche et d'enseignement supérieur.

Mais celles-ci ne peuvent réussir que si elles tiennent compte de la place centrale de l'enseignement supérieur. C'est un constat que partage, fort heureusement, la quasi-totalité des responsables des organismes de recherche.

**Les réformes envisageables.**

1. Cette réforme ne peut se faire sans un investissement public et privé important. De ce point de vue, le retard de la France, et d'une bonne partie des pays européens, a été suffisamment mis en évidence par divers rapports pour que nous ne reprenions pas cette démonstration. Mais il est inq-

tant que les pouvoirs publics ne semblent pas conscients de l'objectif d'amener à 3 % du PIB les dépenses de recherche et de développement passe par un effort considérable de formation supérieure : c'est d'ailleurs là qu'est le coût principal de cette ambition, voire l'obstacle majeur qui risque de l'entraver.

2. Les responsabilités des universités doivent augmenter de façon cohérente avec leur place décisive dans le dispositif de recherche et de formation supérieure. Cela doit concerner toutes les grandes missions universitaires (formation et insertion professionnelle, recherche, valorisation et développement économique, culture, international). Cette nouvelle responsabilité implique de nouveaux devoirs. Pour pouvoir les assumer, il faut des moyens humains, financiers et organisationnels améliorés. L'accroissement de leur

recherche-chercheur dans l'un (ou plusieurs) des grands objectifs de son établissement doit pouvoir bénéficier d'une organisation de son temps de travail lui permettant de s'y consacrer plus fortement. Cette modulation des services doit se décider au niveau de chaque établissement. La souplesse introduite par une telle disposition permettrait en particulier de rapprocher les statuts des chercheurs et des enseignants-chercheurs, sans nécessairement créer un statut unique, utopie qui aura du mal à aboutir. Les dispositifs actuels de détachement vers des entreprises ou des organismes qui relèvent d'une autre logique et d'un autre mode de décision sont à développer.

4. Les universités françaises et européennes doivent résolument s'inscrire dans le jeu de la différenciation. Au-delà de leur socle

les universités qui lui sont comparables.

5. Une autonomie renforcée est à coupler avec l'installation d'évaluations rigoureuses. Une partie, mais une partie seulement, de ces évaluations doit se faire sous la responsabilité de l'établissement lui-même, s'appuyant pour cela sur les compétences de ses personnels, mais aussi sur des compétences externes, du secteur public ou privé, nationales ou internationales. L'objectif de cette « auto-évaluation » est de veiller à la qualité de ses activités et des recrutements de ses professeurs et maîtres de conférences. La recherche, par son caractère spécialisé et compétitif, nécessite à l'évidence un recours important aux expertises extérieures, souvent internationales. Par ailleurs, l'évaluation externe, indépendante des établissements et du pouvoir politique, doit d'abord permettre de porter une appréciation sur la qualité des activités, mais aussi - c'est essentiel - sur la pertinence et la rigueur de l'évaluation définie par l'établissement lui-même. Elle doit enfin permettre d'évaluer la stratégie de l'université, la force de sa gouvernance et la qualité de son pilotage.

6. L'Etat doit définir un mode de financement des universités qui favorise celles qui ont défini un projet d'établissement ambitieux, puis ont été capables de le mettre en œuvre. Dans son principe, le système actuel de contrats d'objectifs le permet. Reste à augmenter la part de financement distribué par ce mécanisme, à renforcer l'évaluation de l'exécution de ce contrat et à créer les mécanismes incitatifs favorisant les universités vigilantes sur la qualité de leurs formations, de leurs recherches et de leurs autres activités.

7. Le découpage français des universités nous a éloigné, du standard international, tout particulièrement pour les universités les plus engagées dans la recherche : notre pays n'a presque pas de grandes universités généralistes, comparables à celles que l'on trouve à l'étranger. Il est donc

**XAVIER CHAPUISAT**, physicien, université Paris-Sud - Paris-XI ;  
**MICHEL COMBARNOU**, mécanicien, université Bordeaux-I ;  
**CLAUDE FEUERSTEIN**, neurophysiologiste, université Joseph-Fourier - Grenoble-I ;  
**YVES MATHIEU**, mathématicien, université de Provence - Aix-Marseille-I ;  
**JEAN-YVES MÉRINDOL**, mathématicien, université Louis-Pasteur - Strasbourg-I ;  
**JACQUES REVEL**, historien, Ecole des hautes études en sciences sociales ;  
**MAURICE VINCENT**, économiste, université Jean-Monnet - Saint-Etienne.

nécessaire de faciliter les collaborations entre établissements d'une même ville, et tout particulièrement celles qui se font dans une perspective de regroupement des universités concernées.

Nous savons que certaines des mesures que nous préconisons sont dans la droite ligne d'évolutions engagées depuis vingt ans, et que cette approche modeste nous sera reprochée par ceux qui ne rêvent que de rupture.

# Les chercheurs prennent acte d'un revirement sur l'emploi scientifique

La nomination de M. d'Aubert paraît peu lisible

UN CINGLANT désaveu. En abordant le conflit ouvert entre le précédent gouvernement et les chercheurs, jeudi 1<sup>er</sup> avril sur TF1 et France 2, Jacques Chirac a sévèrement remis en cause les décisions qui, jusqu'alors, ont présidé à la gestion de cette crise.

Sur la question de l'emploi scientifique, qui en constitue le point central, le président a estimé qu'il y a « un problème spécifique » : celui de « la répartition des postes entre statutaires et contractuels ». « J'ai demandé au gouvernement de [le] réexaminer » et il « sera réglé », a-t-il indiqué.

M. Chirac est ainsi revenu sur ce qui avait été érigé en dogme par le précédent gouvernement : ne rien céder sur la demande des chercheurs de voir rétablir 550 contrats à durée déterminée en postes statutaires. Cette mesure, chiffrée à environ 20 millions d'euros par les syndicats, peut paraître modeste. « C'est 20 millions pendant plus de soixante-dix ans : quarante-deux ans de carrière et trente ans de pension », avait répondu un conseiller de Claudie Haigneré, ministre déléguée à la recherche du gouvernement Raffarin II, donnant ainsi la mesure des divergences de vue sur ce point entre le gouvernement et le monde de la recherche.

## BESTER « VIGILANT »

Le porte-parole du collectif Sauvons la recherche, Alain Trautmann, juge les déclarations de M. Chirac « globalement positives » mais assure que les chercheurs restent « vigilants ». « Après l'électrochoc du 28 mars, c'était le bon moment de débloquer la situation, estime M. Trautmann. Mais nous attendons que ces déclarations se concrétisent et rejoignent nos revendications, sans qu'il soit nécessaire de se lancer dans un marchandage à la petite semaine. » Outre la réintégration de 550 postes statutaires dans les organismes publics de recherche (CNRS, INRA, Inserm...), les chercheurs demandent la création d'un millier de postes d'enseignants-chercheurs dans les universités.

À l'aune des déclarations du président sur l'emploi scientifique, la nomination de François d'Aubert, réputé libéral, au poste de ministre délégué à la recherche, paraît peu lisible. L'arrivée, rue Descartes, du remplaçant de M<sup>me</sup> Haigneré a été plutôt mal accueillie dans les laboratoires. « Cette nomination avait quelque chose d'inquiétant, admet un membre de Sauvons la recherche. Ses positions, proches de celles d'Alain Madelin, ne semblaient pas correspon-

dre à nos attentes mais nous ne voulons pas faire de procès d'intention. »

Quant au malaise dû « à l'insuffisance des moyens consacrés à la recherche », il est « justifié », a estimé le chef de l'Etat. Selon lui, il s'agit d'un « vrai problème », lié notamment à « l'insuffisance de croissance ». « J'avais indiqué dès 2002 que la recherche est le moteur principal de la croissance et de l'avenir et qu'il fallait que la France parvienne à affecter l'équivalent de 3 % de son produit intérieur brut à la recherche nationale avant 2010 », a rappelé M. Chirac. D'où « l'idée d'une grande loi d'orientation et de programmation de la recherche », qui doit « prévoir les moyens nécessaires pour les années qui viennent », a-t-il indiqué.

Le syndicaliste Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS-FSU, s'il juge que le chef de l'Etat « n'est plus sourd », demeure méfiant. « L'objectif des 3 % du PIB est évoqué depuis longtemps, sans que rien ne change », rappelle-t-il.

Pour sa part, le généticien Axel



« Nous attendons que ces déclarations se concrétisent et rejoignent nos revendications »

ALAIN TRAUTMANN

Kahn, figure du mouvement des chercheurs, remarque « sans malignité » que le chef de l'Etat « a plus évolué vers ce que nous défendions que l'inverse ». La réponse de Jacques Chirac à la lettre ouverte que les chercheurs lui avaient adressée à l'issue de la manifestation du 19 mars était, estime le directeur de l'Institut Cochin, « une fin de non-recevoir ». « Nous avons l'impression de nous heurter à un mur, à un présupposé idéologique qui a finalement été surmonté par le chef de l'Etat », dit-il.

Jacques Chirac « reconnaît qu'il y a un problème grave, se félicite M. Kahn. Son intention de rééquilibrer les emplois statutaires et contractuels est excellente. Je ne doute pas qu'elle se traduira en actes ». Par ailleurs, « dire qu'on veut se pencher sur le problème de la recherche universitaire passe forcément par la création de postes. » La suite du mouvement ? « Les directeurs de formation démissionnaires ne demandent qu'une chose, sortir de la crise par le haut, et prendre part au grand débat sur la réforme de la recherche française », assure-t-il.

Stéphane Foucart  
et Hervé Morin

# Satisfaction chez les chercheurs

Marc Mennessier

En parlant du « malaise justifié » des chercheurs, Jacques Chirac a prononcé, jeudi soir, les paroles que la communauté scientifique, en crise depuis des mois, attendait sans trop y croire. Plus important encore aux yeux des chercheurs : le chef de l'Etat a affirmé que le « problème spécifique » de la « répartition des postes entre statutaires et contractuels » allait être « réexaminé » par le gouvernement et qu'il « sera réglé ».

Dès hier, le collectif Sauvons la recherche, fer de lance de la fronde des « blouses blanches », dont la pétition a recueilli à ce jour plus de 74 500 signatures de chercheurs et d'étudiants, s'est félicité des déclarations de Jacques Chirac.

« On attend encore le chiffrage qui sera donné par les

ministres », tempère cependant le biologiste Alain Trautmann, porte-parole du mouvement. En clair, les chercheurs demandent le rétablissement dans le budget 2004, des 550 emplois permanents transformés en CDD dans les organismes de recherche (CNRS, Inra, Inserm...) ainsi que la création de 1 000 postes d'enseignants-chercheurs dans les universités. C'est cette revendication « immédiate » qui est à l'origine du mouvement de démission administrative de près de 1 500 directeurs de laboratoires (sur un total de 3 500) lancé le 9 mars.

« Les chercheurs sont, dans l'ensemble, prêts à remettre en cause leur statut de chercheur à vie, mais pas de manière aussi brutale, et surtout pas en privant les plus jeunes d'entre eux de perspectives d'avenir », confiait hier le professeur Etienne-Emile Baulieu président du Comité d'initiative et de proposition (CIP).

Cette instance, créée le mois dernier, est chargée d'organiser le débat préparatoire à la future loi d'orientation et de programmation promise pour la fin de l'année par Jacques Chirac et dotée de 3 milliards d'euros, d'ici à 2007, comme l'a redit hier matin le porte-parole du gouvernement Jean-François Copé.

Tout en promettant lui aussi des « moyens supplémentaires », le nouveau ministre délégué à la Recherche François d'Aubert, n'a toutefois donné aucune précision sur la titularisation des 551 postes.

L'heure est à la « concertation » tous azimuts : en fin d'après-midi, en compagnie de son ministre de tutelle, François Fillon, le nouveau locataire de la Rue Descartes a reçu les dirigeants des établissements publics de recherche, le bureau des présidents d'université ainsi que le président et le vice-président du CIP.

## RAPPORT DE CORRECTION

---

### Epreuve de synthèse de textes

Remarques : Le niveau global des notes est tout à fait classique au regard de l'exercice proposé même s'il est légèrement supérieur à celui des années 2002 et 2003 (+0,4 à peu près). La note maximale (14/20) est identique à celle de 2001 et 2003. On notera encore la similitude quasi-parfaite des notes moyennes pour le centre de Lille et celui de Nice, malgré la différence du nombre de copies qui était importante ; cet élément ne semble cependant relever que de la pure coïncidence. Enfin, la diminution du nombre de notes extrêmes au profit d'un recentrage sur la zone 08 à 10, déjà noté en 2003, se confirme en 2004.

#### 1. Remarques relatives au sujet

Comme de coutume, le sujet a été conçu en considération des diverses origines universitaires des candidats afin de n'en favoriser aucune. Le thème retenu était donc « neutre », d'actualité et relatif à un problème de société au sens large du terme.

Au cours des années précédentes, l'euthanasie, le PACS, le clonage humain, la responsabilité des médecins lors de la naissance d'un enfant handicapé et le déclenchement du conflit irakien avaient successivement fait l'objet de la synthèse de textes proposés aux étudiants. En 2004, le thème retenu était celui de la crise de la recherche en France qui avait mobilisé les esprits durant tout le mois de mars 2004. Dès lors, treize articles de presse, de longueurs différentes, évoquaient les causes de la crise (conjoncturelles et structurelles), les manifestations de la crise (au premier rang desquelles figurait la démission massive des chefs de laboratoire), les souhaits des différents chercheurs pour sortir de cette crise et enfin les engagements pris par les pouvoirs politiques européen et français. La structure de la synthèse était quasiment évidente. Si elle a été perçue par une bonne moitié des candidats, elle a été oubliée dans des considérations de détail par beaucoup d'entre eux.

Le barème de correction était (comme chaque année) le suivant :

- 4 points pour la forme (on ne rend pas un « torchon » lors d'un concours national) et pour la correction du français (ce qui continue de devenir problématique d'année en année...)
- 6 points pour la perception et le rapport des principaux éléments du dossier.
- 7 points pour le sens de la synthèse et la structuration de celle-ci.
- 3 points disponibles pour récompenser les copies les plus « harmonieuses », c'est-à-dire tout simplement agréables à lire.

#### 2. Conseils aux futurs candidats

L'épreuve a pour objectif de sélectionner celles et ceux qui sont capables (sur n'importe quel sujet) d'aller à l'essentiel. Pour cela, il faut :

- s'entraîner au quotidien (et longtemps à l'avance) à s'interroger sur ce qui fait l'intérêt majeur d'un document, que l'on pourrait résumer en quelques mots, voire en quelques lignes.
- Se mettre dans l'état d'esprit du correcteur qui attend une synthèse (et non des extraits qui s'ajoutent les uns aux autres...) rassemblant tous les éléments essentiels dans un ordre logique. Ce que vous écrivez doit être compréhensible, même pour quelqu'un qui n'aurait pas lu probablement le dossier.
- Lire attentivement la page de garde du sujet : tous les critères de notation y figurent.
- Bâtir un plan (et seulement un plan...) au brouillon : si votre travail doit être illogique, cela apparaîtra immédiatement.

- Garder un temps pour relire votre copies : cela vous permettra de corriger les fautes d'orthographe et de syntaxe les plus grossières.

### **3. Conclusion générale**

L'épreuve de synthèse de textes du concours AST 1 2004 a joué son rôle de sélectivité. Au delà de la possession incontestable d'une « tête bien pleine », celles et ceux qui obtiennent les meilleures notes ont aussi, assurément une « tête bien faite ».